

## II.

Cette année, comme l'année dernière, le comité de la souscription pour le collège de Ste. Anne, a examiné avec soin les livres de comptes et entendu les explications de M. le Supérieur. Quoique le résultat des opérations de l'année dernière n'ait pas été tout à fait aussi considérable que celui des années précédentes, néanmoins le comité a été unanime à reconnaître que la souscription doit continuer et atteindre son but.

Sur la souscription il reste à recevoir encore \$32,000 en sept années ; si à cela l'on ajoute \$20,000 que, durant le même espace de temps, le collège compte recevoir en partie du gouvernement et en partie de ses fermes pour aider la souscription, nous avons une somme de \$52,000 pour rencontrer les \$41,000 auxquelles il faut faire honneur après avoir déduit de la dette totale : 1° ce qui se trouve contrebalancé par des dettes actives *certaines* ; 2° les capitaux qui ne sont pas à rembourser, tels que sont ceux des rentes viagères et des bourses fondées.

Je tiens à contredire une certaine rumeur qui s'est répandue, savoir que le collège de Ste. Anne faisait de nouveaux emprunts. La vérité est que l'on a emprunté à 5 ou 6 par cent pour rembourser aussitôt des capitaux portant intérêt de 7 par cent : ce qui est tout à l'avantage de l'Institution, comme on le voit.

Je remercie MM. les Souscripteurs qui ont contribué à la bonne œuvre. Reconnaissance aussi à quelques créanciers qui ont fait remise d'une partie de l'intérêt.

## III.

Ayant trouvé que les questions proposées sur le *Petit Cérémonial* demandoient un temps assez long pour être résolus de manière à n'avoir pas à y revenir, j'ai annoncé durant la retraite que je suspendais jusqu'à nouvel ordre l'obligation de le mettre en pratique. Il doit être bien entendu que je n'y ai pas renoncé. J'invite ceux qui